

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 13 MARS 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	10
PRESENTS	9
VOTANTS	9

CONVOCACTION

Datée	du 07/03/2025
Affichée	le 07/03/2025

OBJET

**Travaux de réhabilitation de
l'école Victor Hugo à L'Aigle :
Attribution des marchés de
travaux (hors lots 4,5 et 14)**

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le sept mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absente : Virginie VIOLET

Madame HELLEUX, Vice-Présidente déléguée au scolaire informe les membres du bureau que, pour les besoins de la réalisation de l'opération de réhabilitation de l'école Victor Hugo, une procédure adaptée a été engagée, le 6 décembre 2024, en vue de l'attribution, en 17 lots séparés, d'un marché de travaux.

Les 17 lots sont les suivants :

- Lot n° 1: VRD
- Lot n° 2: Espaces Verts - clôtures
- Lot n° 3 : Curage - Démolition -Gros Œuvre - Chape
- Lot n° 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois - Bardage
- Lot n° 5 : Couverture - Verrière
- Lot n° 6 : Menuiseries Extérieures Aluminium - BSO
- Lot n° 7 : Serrurerie - Métallerie
- Lot n° 8 : ITE - Traitement de façade
- Lot n° 9 : Menuiserie Intérieure Bois
- Lot n° 10 : Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus - Isolation
- Lot n° 11: Carrelage Faïence
- Lot n° 12: Sols souples
- Lot n° 13 : Peinture
- Lot n° 14 : Plomberie - Chauffage - Ventilation
- Lot n° 15 : Equipement de cuisine
- Lot n° 16 : Electricité
- Lot n° 17 : Ascenseur

La procédure adaptée mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation. La date limite de réception des offres était fixée au 20 janvier 2025.

Pour rappel, par délibération en date du 13 février 2025, il a été décidé de déclarer infructueux 2 lots dont aucune offre n'a été déposée dans le cadre de la procédure, s'agissant des lots :

- Lot n° 4 : Charpente Bois - Mur Ossature Bois - Bardage
- Lot n° 5 : Couverture - Verrière

La procédure de consultation de ces 2 lots reste en cours.

Il est rappelé également, que par cette même délibération, 1 offre a été jugée inacceptable avec possibilité de négociation sur le lot n° 10 : Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus – Isolation.

Aussi, il est rappelé également, que par cette même délibération, 1 offre a été jugée inacceptable avec possibilité de négociation sur le lot n° 14 :

Accusé de réception en préfecture
08/10/05/2025 09:20:25-03-13-42 SE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Plomberie - Chauffage - Ventilation. La procédure de consultation reste en cours.

Caractéristiques du marché

Type de marché : marché alloti

Type de procédure : procédure adaptée avec possibilité de négociation

Durée du marché : 18 mois

Pour mémoire, le montant des travaux y compris le désamiantage inscrit au budget prévisionnel de l'opération adopté le 14 décembre 2023 est de 4 366 466 € HT hors location de bâtiments modulaires.

Des marchés anticipés, portant sur les VRD et la plateforme provisoire destinée à accueillir les bâtiments modulaires ainsi que sur le désamiantage et la location des modulaires, ont été attribués lors du bureau du 12 décembre 2024 et de l'avenant s'y rapportant (bureau du 30 janvier 2025) pour un montant total de 292 586,90 € HT. Le budget prévisionnel pour ces postes-là représentait 491 626,72 € HT soit une économie d'environ 200 000 €.

Concernant les lots à attribuer ce jour, le budget prévisionnel correspondant est de 2 778 899,23 € HT.

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés et énoncés ci-dessous :

- **Critère Prix des prestations pondéré à 60 sur 100 points**
- **Critère Valeur technique pondéré à 40 sur 100 points décomposés comme tel :**
 - Moyen humains mis en œuvre par l'entreprise pour la bonne exécution des travaux = 10
 - Moyen matériels et sécurité affectés à l'opération, en particulier pour respecter la sécurité de ses compagnons et diminuer la pénibilité = 10
 - Gestion des déchets et démarche environnementale liés notamment aux dispositions prises par l'entreprise afin de maîtriser ses besoins en énergie et réduire son empreinte carbone = 10
- Le respect du planning

32 offres ont été remises dans les délais.

Mme HELLEUX présente le rapport d'analyse des offres.

Sur la base de cette analyse, la Commission ad-hoc, dans sa séance du 04 mars 2025, propose d'attribuer les marchés à :

N°	LOT	Entreprises retenues	Marchés attribués en bureau
1	VRD	ROUTIERE PEREZ GUERIN TP	365 641,71
2	Espaces Verts - clôtures	EMERY PAYSAGE	170 086,24
3	Curage - Démolition -Gros OEuvre - Chape	ABCIS BERTIN	555 600,00
6	Menuiseries Extérieures Aluminium - BSO	GUYON SAS	299 000,00
7	Serrurerie - Metallerie	GUYON SAS	26 025,00
8	ITE - Traitement de façade	MORIN SAS	171 074,60
9	Menuiserie Intérieure Bois	JPV BATIMENT	203 000,00
10	Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus - Isolation	MAILHES POTTIER QUALIPROFIL	495 598,29
11	Carrelage Faïence	REVNOR	80 270,00
12	Sols souples	REVNOR	89 834,00
13	Peinture	MORIN SAS	101 304,58
15	Equipement de cuisine	MBI-CF CUISINES	77 000,00
16	Electricité	EGP ELEC	239 666,76
17	Ascenseur	TK ELEVATOR	34 800,00
	TOTAL		2 908 901

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250313-2025-03-13-42-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Si l'attribution de ces 14 lots représente un dépassement de 130 000 € HT par rapport au budget prévisionnel, les économies réalisées lors de l'attribution des marchés anticipés permettent de respecter le budget prévisionnel au global des attributions des marchés de travaux effectués à ce jour.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-4 et R2123-1 à R2123-8,
- Vu La délibération n° 2023-12-14-218 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation et de transformation en école primaire de l'école Victor Hugo et de son bilan financier,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 25 janvier 2024 désignant la SHEMA comme mandataire pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et transformation en école primaire de l'école Victor Hugo,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission ad-hoc dans sa séance du 04 mars 2025,

Le Bureau, après avoir délibéré :

- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :
- Pour le lot 1 : VRD, l'entreprise ROUTIERE PEREZ - GUERIN TP pour un montant de 365 641,71 € HT
 - Pour le lot 2 : Espaces Verts – clôtures, l'entreprise EMERY PAYSAGE pour un montant de 170 086,24 € HT.
 - Pour le lot 3 : Curage - Démolition -Gros OEuvre – Chape, l'entreprise ABCIS BERTIN pour un montant de 555 600,00 € HT.
 - Pour le lot 6 : Menuiseries Extérieures Aluminium – BSO, l'entreprise GUYON SAS pour un montant de 299 000,00 € HT.
 - Pour le lot 7 : Serrurerie – Metallerie, l'entreprise GUYON SAS pour un montant de 26 025,00 € HT.
 - Pour le lot 8 : ITE - Traitement de façade, l'entreprise MORIN SAS pour un montant de 171 074,60 € HT.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250313-2025-03-13-42-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

- Pour le lot 9 : Menuiserie Intérieure Bois, l'entreprise JPV BATIMENT pour un montant de 203 000,00 € HT.
- Pour le lot 10 : Plâtrerie Sèche - Plafonds suspendus – Isolation, l'entreprise MAILHES POTTIER QUALIPROFIL pour un montant de 495 598,29 € HT.
- Pour le lot 11 : Carrelage Faïence, l'entreprise REVNOR pour un montant de 80 270,00 € HT.
- Pour le lot 12 : Sols souples, l'entreprise REVNOR pour un montant de 89 834,00 € HT.
- Pour le lot 13 : Peinture, l'entreprise MORIN SAS pour un montant de 101 304,58 € HT.
- Pour le lot 15 : Equipement de cuisine, l'entreprise MBI-CF CUISINES pour un montant de 77 000,00 € HT.
- Pour le lot 16 : Electricité, l'entreprise EGP ELEC pour un montant de 239 666,76 € HT.
- Pour le lot 17 : Ascenseur, l'entreprise TK ELEVATOR pour un montant de 34 800,00 € HT.

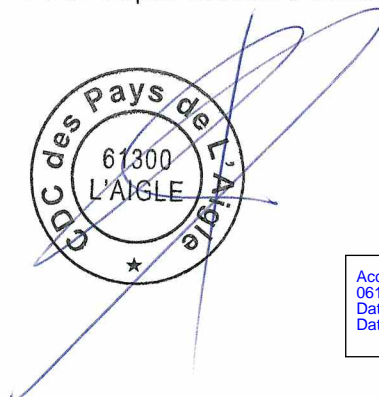
➤ **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer les marchés et toutes pièces relatives à l'exécution de la présente décision ainsi que ses éventuels avenants sans effet financier ou dans la limite d'une augmentation de 5% du montant du marché initial.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 14 MARS 2025
Publié en ligne le 14 MARS 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250313-2025-03-13-42-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025